



L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept avril, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. André PHILIPOT, Maire.

Date de Convocation	01/04/2025
Date d’Affichage	01/04/2025
Nombre de Conseillers en exercice	13
Présents	7
Votants	11

Étaient présents :

Mr André PHILIPOT, Mme Colette PENDRIGH, Mme Stéphanie GARNIER, Mr Christian LAN, Mme Madeleine BARBELETTE, Mr Didier PETITPAS, Mr Michel LEBOUÇ.

Absents excusés :

Mme Sylvie COUPE
 Mr Bertrand MONTEBAULT donne pouvoir à Mme Colette PENDRIGH,
 Mme Laëtitia SALIOT donne pouvoir à Mme Stéphanie GARNIER,
 Mr Nicolas MARTINAIS donne pouvoir à Mr Didier PETITPAS,
 Mr Anthony PRUNIER donne pouvoir à Mr Michel LEBOUÇ.

Absents :

Mr Patrick DEMARQUET

N°049-2025

Vote du Compte Administratif 2024 – Résidence Le Clos d’Augustine

Monsieur le Maire s’étant retiré de la salle du Conseil, Mme Stéphanie GARNIER, adjointe chargée des finances, présente le compte administratif 2024 de Résidence Le Clos d’Augustine, étudié en commission finances, arrêté aux sommes suivantes :

Fonctionnement

Recettes	0.00 €
Dépenses	<u>0.00 €</u>
Résultat exercice 2024	0.00 €
Report excédent de l’exercice 2023	352 136.80 €

Résultat de l’exercice, excédent de fonctionnement 352 136.80 €

Investissement

Recettes	0.00 €
Dépenses	<u>0.00 €</u>
Résultat exercice 2024	0.00 €
Report déficit de l’exercice 2023	- 92 035.38 €

Résultat de l’exercice, déficit d’investissement - 92 035.38 €

Résultat net de clôture, excédentaire 260 101.42 €

Envoyé en préfecture le 22/04/2025

Reçu en préfecture le 22/04/2025

Publié le

ID : 035-213501380-20250417-D049_2025-BF

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité vote le compte administratif 2024 de Résidence Le Clos d'Augustine arrêté aux sommes énoncées ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé,
Le Maire.

Certifié exécutoire, après transmission
En Préfecture le
Et publication le

